



CONSEIL MUNICIPAL
29 JUIN 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-218

L'an deux mille vingt-trois, le 29 juin à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 22 juin 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Jean-Claude PINGET, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Marie BACH, ayant donné pouvoir à Véronique DUCASSY, Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Jacques PALACIN, ayant donné pouvoir à Frédéric GUILLAUMON, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à André BONET, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Edouard GEBHART, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Michèle RICCI, ayant donné pouvoir à Patricia FOURQUET, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Jean-Yves GATAULT, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Xavier BAUDRY, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : Mme Charlotte CAILLIEZ.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====

Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation Politique de la Ville 2024
pour les travaux de réhabilitation du terrain synthétique du stade Sbroglia.

M. Sébastien MENARD expose :

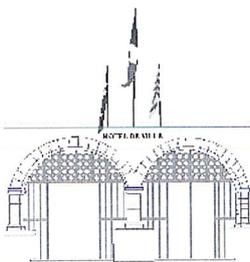
Mes chers collègues,

Le terrain synthétique du stade Sbroglia a été créé en 2008, il est aujourd'hui obsolète et ne répond plus aux attentes des sportifs utilisant le terrain. Les conditions de jeux deviennent dangereuses (déformation du terrain, revêtement usé etc).

Par ailleurs, les tests réglementaires effectués tous les 2 ans par un laboratoire indépendant ne permettent plus de qualifier ce terrain ce qui pose des problèmes de responsabilité en cas d'accident.

La ville souhaite réhabiliter ce terrain et a donc diligenté une étude de diagnostic afin de mieux appréhender les travaux à mener sur celui-ci.

Il est donc envisagé l'installation d'un gazon synthétique de nouvelle génération afin de remplacer la pelouse datant de 2008. Le fonds de forme sera repris afin de retrouver une planéité et une perméabilité conforme aux règles en vigueur. Le réseau d'arrosage sera également repris pour corriger l'uniformité de l'aspersion sur l'aire de jeux.



L'ensemble de ces travaux permettront d'optimiser les conditions de jeux sur cette structure.

Cette opération est composée de 2 lots de travaux

- Lot 1 : Enlèvement et recyclage du gazon synthétique
- Lot 2 : Travaux de terrassement, pose du gazon synthétique, serrurerie et arrosage

Estimation du projet : 691 190.70 € HT (travaux + honoraires + étude avant travaux)

Objectifs : Proposer un équipement public conforme aux normes en vigueur
Favoriser la mixité sociale et renforcer la proximité et la cohésion citoyenne
Favoriser la pratique sportive dans les quartiers prioritaires

Public utilisateur de cet équipement :

- ✓ Les scolaires : écoles Pont Neuf, Duruy et Victor Hugo
- ✓ La Ville de Perpignan : ETAPS de la Direction Action Educative et Enfance de la ville
- ✓ Les associations : Sporting Perpignan Nord, Les Jeunes du Bas Vernet, SOS Solidarités

Les travaux devraient commencer durant l'été 2023, il convient donc de solliciter, une aide financière auprès de l'État, d'un montant de 552 952.56€, au titre de la Dotation politique de la ville 2024 (DPV).

Plan de financement provisoire :

- ♦ Etat : 552 952.56€ (80%)
- ♦ Ville de Perpignan : 138 238.14€ (20%)

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver la réalisation de cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une aide financière auprès de l'État, au titre de la DPV2024.
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

54 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 20230629-174592-DE-1-1

Accusé reçu le : 04 JUIL. 2023

Affiché le : 04 JUIL. 2023

M. Sébastien MENARD, Pour le Maire l'Adjoint délégué

